



Karis formation mise en demeure par Créandis

Par **melou6617**, le **15/02/2013** à **11:13**

bonjour,

J'ai commencée une formation avec Karis formation en esthétique en novembre 2011. Malheureusement je suis tombée au chômage peu de temps après. Les 3 premiers versements ont été prélevés de mon compte et après non. Je n'ai reçu de courrier que quelques mois après. Puis ils m'ont laissé tranquille et maintenant je suis au service recouvrement Créandis et ils me demandent 2301 euros. Je me suis renseigné à la Maison D'Accès au Droits qui m'ont dit de reconnaître ma dette et de proposer un échéancier à 50 euros par mois ce que j'ai fait en sachant que j'ai 2 autres crédits à côté mais Mme **xxxxxx** ne veut pas mettre en place l'échéancier que je lui ai envoyé par A/R car il est trop bas et que ça dure depuis trop longtemps et que donc l'huissier va venir chez moi prendre mon véhicule là seule chose que j'ai et que de toute façon mon sort est joué. De plus elle a eu ma mère au téléphone et lui a divulgué des infos et lui a dit que vu que j'étais chez elle j'étais à sa charge et elle était très désagréable. Elle essaie de me déstabiliser que dois-je faire.

merci de vos réponses